Pourquoi la République de Chine a-t-elle eu une constitution sans parvenir longtemps à un gouvernement constitutionnel normal ?

Téléchargements : PDF · DOCX

La République de Chine est la première république d'Asie. De la « Loi provisoire » de 1912 à la « Constitution de la République de Chine » de 1947, les Chinois n'ont jamais manqué de constitutions sur le papier. Mais de 1912 à 1987, le temps véritablement vécu sous un gouvernement constitutionnel — un gouvernement dont le pouvoir est limité par la constitution et dont les droits du peuple sont garantis par la constitution — ne s'est, au total, élevé qu'à quelques années. Pourquoi avoir une constitution n'équivaut-il pas à avoir un gouvernement constitutionnel ?

La réponse est la suivante : la constitution est un texte, le gouvernement constitutionnel est une pratique. Pour qu'une constitution prenne vie, tout un ensemble de conditions d'accompagnement est nécessaire : un environnement pacifique, des tribunaux indépendants, une armée qui n'obéit pas à des individus, des médias qui osent parler, des partis capables de perdre. Dans la plus grande partie de l'histoire de la République de Chine, ces conditions n'étaient pas réunies. La constitution était là, le gouvernement constitutionnel ne l'était pas : c'est là le paradoxe central de la politique chinoise au XXe siècle.

I. Une constitution s'obtient facilement, un gouvernement constitutionnel se conquiert difficilement

Le gouvernement constitutionnel exige au moins cinq conditions réunies simultanément. Premièrement, un équilibre des pouvoirs qui fonctionne réellement : le législatif, l'exécutif et le judiciaire se contrôlent vraiment mutuellement, au lieu d'être des tampons en caoutchouc. Deuxièmement, l'indépendance judiciaire : les tribunaux osent juger le gouvernement en infraction. Troisièmement, la nationalisation de l'armée : le fusil obéit à la constitution, et non à des individus. Quatrièmement, la liberté d'expression et d'association : le peuple peut critiquer le gouvernement et organiser des partis. Cinquièmement, un environnement politique pacifique : sans guerre civile, les élections ont un sens.

À l'aune de ces cinq conditions, l'histoire de la République ne satisfait presque aucune d'entre elles. De 1912 à 1928, ce sont les guerres des seigneurs de la guerre : le fusil a le dernier mot, et la Loi provisoire n'est qu'un outil dont les factions se servent pour s'attaquer mutuellement ; de 1928 à 1947, c'est la période de tutelle politique : le monopole d'un seul parti est ouvertement inscrit dans la Loi provisoire, et le gouvernement constitutionnel est déclaré « reporté » ; en 1947, le gouvernement constitutionnel entre en vigueur alors que la guerre civile a déjà éclaté ; après 1949, la constitution est de nouveau gelée sous le régime de la loi martiale. Le texte a toujours été là, les conditions ne l'ont jamais été — c'est la formule complète de « constitution sans gouvernement constitutionnel ».

II. La période continentale : une constitution née au mauvais moment

Considérons d'abord les plus de trente années continentales. Moins de deux ans après la promulgation de la « Loi provisoire » de 1912, Yuan Shikai dissout le Parlement et abolit la Loi provisoire (voir la quatrième question de cette série). En 1928, l'Expédition du Nord achevant l'unification formelle, le Kuomintang annonce l'entrée dans la période de tutelle : le parti gouverne le pays, et le gouvernement

constitutionnel est repoussé jusqu'à ce que « les conditions soient mûres » — ce « après » durera dix-neuf ans.

Le moment de l'entrée en vigueur de la Constitution de 1947 est plus tragique encore : au moment de la rédaction de la constitution, nationalistes et communistes sont déjà en guerre, et dès la deuxième année de l'entrée en vigueur de la constitution (1948), les « Dispositions provisoires pour la période de mobilisation pour la répression de la rébellion communiste » gèlent de nombreuses dispositions de la constitution. Autrement dit, pendant les deux courtes années où la « Constitution de la République de Chine » s'appliquait nominalement à toute la Chine, elle n'a jamais connu un seul jour d'application normale. L'histoire constitutionnelle de la période continentale est une histoire de « constitution sans gouvernement constitutionnel ».

III. Après le transfert à Taïwan : du gel à la mise en œuvre

Après le transfert du gouvernement de la République de Chine à Taïwan en 1949, la constitution entre dans une période de gel encore plus longue. Sous le régime de mobilisation pour la répression de la rébellion et de la loi martiale (1949–1987), le président peut être réélu indéfiniment, les représentants du Parlement ne sont pas réélus pendant des décennies, et les droits du peuple garantis par la constitution sont vidés de leur substance par la loi martiale. Pendant ces trente-huit années, la constitution est l'enseigne de l'État, mais non la règle de fonctionnement de l'État.

Le tournant apparaît à la fin des années 1980 et au début des années 1990 : levée de la loi martiale en 1987, fin de la période de mobilisation pour la répression de la rébellion et abolition des Dispositions provisoires en 1991, réélection complète du Parlement, élection du président au suffrage direct, et des articles additionnels à la constitution qui l'adaptent à la nouvelle réalité politique. À partir du milieu des années 1990, la République de Chine (Taïwan) vit pour la première fois véritablement sous la contrainte de sa propre constitution — alternance des partis, contrôle juridictionnel, liberté d'expression, tout devient réalité. Ce parcours confirme aussi le jugement de l'introduction I04 de cette série : ce qui peut être emprunté, ce sont les principes ; les procédures concrètes doivent être redessinées en fonction de la réalité. À compter de 1912, ce jour s'est fait attendre plus de quatre-vingts ans.

IV. Les leçons d'une constitution sans gouvernement constitutionnel

Cette histoire laisse trois leçons pour l'avenir. Premièrement, rédiger une constitution n'est que le premier pas, et c'est le pas le plus facile ; ce qui est difficile, c'est de créer les conditions qui font vivre la constitution. Ceux qui écrivent une constitution peuvent achever leur brouillon en une nuit, mais les conditions sociales qui font vivre la constitution demandent plusieurs générations pour être construites. Tout projet de transition qui se contente d'écrire une belle constitution sans répondre aux questions « l'armée obéit à qui ? », « les tribunaux osent-ils juger ? », « peut-on perdre une élection ? » ne produit qu'un morceau de papier sans valeur.

Deuxièmement, la reconstruction du gouvernement constitutionnel doit avancer en même temps que les institutions d'accompagnement : nationalisation de l'armée, indépendance judiciaire, autonomie locale, liberté d'expression, société civile — il n'en manque aucune qui soit dispensable. La vingtième question de cette série (pourquoi les citoyens ordinaires doivent-ils aussi étudier la constitution, l'autonomie locale et la responsabilité publique ?) expose précisément ce raisonnement : le gouvernement constitutionnel n'est pas une faveur, c'est un mode de vie qu'une génération doit apprendre, pratiquer et défendre.

Troisièmement, le texte de la Constitution de 1947 n'est pas devenu caduc. Il continue de s'appliquer à ce jour dans la République de Chine (Taïwan), ce qui prouve que cet ensemble d'articles peut fonctionner — pourvu que les conditions soient réunies. Pour la future reconstruction constitutionnelle du continent, cette constitution est à la fois un plan institutionnel tout prêt et une promesse restant à accomplir : faire descendre la constitution du papier pour en faire la règle de la vie quotidienne de chacun.

Pour aller plus loin

- Index des Quarante questions sur la République de Chine | 《中華民國四十問》索引
- Première question : De la révolution de Xinhai à aujourd’hui : pourquoi la Chine retombe-t-elle sans cesse dans le cycle politique du changement de dynastie ?
- Vingtième question : Pourquoi les citoyens ordinaires doivent-ils aussi étudier la constitution, l’autonomie locale et la responsabilité publique ?
- Étude sur les arrangements institutionnels de la période de transition
- Pourquoi la Chine a-t-elle manqué l’occasion historique des constitutions provinciales et du fédéralisme ?

Références

- Index des Quarante questions sur la République de Chine
- « De la révolution de Xinhai à aujourd’hui : pourquoi la Chine retombe-t-elle sans cesse dans le cycle politique du changement de dynastie ? » — conclusion sur le « cycle du changement de dynastie », citée dans cette question
- Vingtième question, « Pourquoi les citoyens ordinaires doivent-ils aussi étudier la constitution, l’autonomie locale et la responsabilité publique ? » — conclusion sur la culture constitutionnelle des citoyens, citée dans cette question
- Étude sur les arrangements institutionnels de la période de transition — conclusion sur les arrangements institutionnels de la période de transition, citée dans cette question
- Matériaux historiques publics : période de tutelle, 1928–1947 ; loi martiale dans la région de Taïwan, 1949–1987 ; levée de la loi martiale en 1987 ; fin de la période de mobilisation pour la répression de la rébellion en 1991

Autres versions linguistiques : 简体中文 · English · 繁體中文 · Français · Deutsch · Español

Traduit à partir de l’original en chinois simplifié (publié le 31 octobre 2026).